



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 11 juin 2024

N° d'affaire : 2023.SIDKAPO.2530

Police cantonale bernoise (POCA) : autorisation de dépenses pour l'adaptation de l'application spécialisée Rialto au standard SAP S/4 HANA

2^{ème} crédit complémentaire concernant l'ACE 980/2016 : acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers (système NeVo) pour la police et le Ministère public; 2024-2026

1. Objet

Dépenses pour la migration de l'application spécialisée Rialto de SAP R/3 au standard SAP S/4 HANA dans le cadre du cycle de vie du produit

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9, alinéa 1 et 153, alinéas 2 et 3
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 27 ss
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1), articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111), articles 26 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), article 8
- Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), article 4, alinéa 1
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), article 14

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépenses nouvelles et uniques (art. 27 et 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit

Migration de Rialto sur SAP S/4 HANA	CHF	6 600 000.00
plus réserve de 8 %	CHF	528 000.00
Crédit à autoriser pour les années 2024 à 2026	CHF	7 128 000.00

Les moyens nécessaires (réserve non comprise) sont inscrits au budget 2024 et au plan intégré mission-financement 2025-2026, sous le groupe de produits 4461000010 Police. Si la réserve doit être utilisée, les dépenses feront l'objet d'une compensation à l'interne, dans la mesure du possible.

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Il s'agit d'un crédit d'objet pluriannuel pour les années 2024 à 2026.

Groupe de produits : 4461000010 Police

<u>Compte</u>	<u>Désignation</u>
520000001	Immobilisations incorporelles, logiciels – application spécialisée

Il est prévu de verser ce crédit d'objet comme suit :

2024	2 200 000 CHF
2025	2 200 000 CHF
2026	2 200 000 CHF

Les dépenses sont entièrement inscrites à l'actif du bilan et amorties sur cinq ans. Les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à 1 320 000 francs à compter du moment où les dépenses sont portées à l'actif.

6. Coûts induits

Les coûts induits pour le fonctionnement, l'entretien et le développement de Rialto dans le cadre des mesures de cycle de vie sont compris dans les crédits-cadres informatiques de la POCA.

7. Référendum financier

La présente autorisation de dépenses est soumise au référendum facultatif et doit être publiée dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Berne, le 11 juin 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général

Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session d'été 2023 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire :	3 juillet 2024
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) :	3 octobre 2024
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat :	4 novembre 2024